



Trouver un apprenti, trouver un apprentissage !

publié le 08/04/2021 - mis à jour le 27/04/2021

Les futurs apprentis et les maîtres d'apprentissage ont accès à toutes les informations utiles sur la page "[Se former par l'apprentissage](#)" ainsi qu'aux coordonnées des animateurs des différentes formations de l'UFA - Unité de Formation d'Apprentis de Sillac.

Les étapes à suivre :

- Contact avec l'animateur pédagogique en charge de la filière ou du diplôme.
- Entretien d'embauche.
- Sélection d'apprentis
- Signature du contrat d'apprentissage par l'apprenti et l'entreprise
- Envoi du contrat signé au lycée.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Accédez à toutes les informations sur le site **Service Public** en [cliquant ici](#)

| Contrat conclu à partir d'avril 2020 | Contrat conclu à partir de 2019 jusqu'au 31 mars 2020 | Contrat conclu avant 2019 |
|--|---|---------------------------|
| Tout replier Tout déplier | | |
| Qui peut être apprenti ? | | |
| Établissement du contrat | | |
| Formation | | |
| Temps de travail | | |
| Rémunération | | |
| Congés | | |
| Exécution du contrat à l'étranger | | |
| Suivi médical | | |
| Droits sociaux | | |
| Fin, suspension ou prolongation du contrat | | |

Pour les questions particulières ou du domaine professionnel, contacter le coordonnateur de la filière

Pour toute question administrative ou générale, contacter le CFA ou pour des questions particulières ou du domaine professionnel, contacter le coordonnateur de la filière

Centre de Formation des Apprentis académique - cliquez [ici](#)

05 49 39 62 22

